



ARRETE MUNICIPAL

CNR/WB/DH

n° 122-2022

Objet : Occupation domaine public pour livraison de maison ossature bois

Le Maire de la Commune de Touques

Vu le code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de BOOA CONSTRUCTEUR :

- d'interdire le stationnement aux véhicules, à proximité du lieu de la livraison d'une maison ossature bois, 26 ter chemin de l'Épinay, du mardi 20 au jeudi 22 septembre 2022 de 7h00 à 18h00,
- d'autoriser le stationnement de deux camions, à proximité du lieu de la livraison, afin de pouvoir effectuer cette dernière,

Considérant la nécessité qu'il y a d'interdire le stationnement aux véhicules, à proximité du lieu de la livraison, 26 ter chemin de l'Épinay et d'autoriser le stationnement de deux camions pour permettre de procéder à cette livraison.

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1 : L'autorisation est donnée à BOOA CONSTRUCTEUR de stationner avec deux camions, chemin de l'Épinay afin d'effectuer une livraison de maison ossature bois du mardi 20 au jeudi 22 septembre 2022 de 7h00 à 18h00.

Article 2 : Pendant cette période, afin de permettre le bon déroulement de cette livraison, le stationnement sera strictement interdit aux véhicules, à proximité du lieu de celle-ci, 26 ter chemin de l'Épinay.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et le contrevenant sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur. Son véhicule sera immédiatement mis en fourrière.

Article 4 : BOOA CONSTRUCTEUR devra mettre en place l'affichage du présent arrêté avant le commencement de la période précitée, procédera à la sécurisation des abords du lieu de stationnement et devra mettre en place tous les panneaux nécessaires à l'information des usagers.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CAEN, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 6 : Copie du présent arrêté sera transmise à la Police Nationale, aux pompiers, aux Services Techniques Municipaux et à BOOA CONSTRUCTEUR.

Fait à Touques, le 16/09/2022

Le Maire

Colette NOUVEL ROUSSELOT

